

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU PAYS DE MORMAL

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	53	56
<u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 02/04/2024		
<u>DATE D’AFFICHAGE</u> 17 AVR. 2024		
<u>DEPOT EN PREFECTURE</u> 17 AVR. 2024		
Convention de desserte pour l'alimentation en gaz naturel de la zone d'activité économique de Jenlain.		

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 avril, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, à la fabrique de Mormal à Wargnies le Grand, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Mazingue.

Etaient présent(e)s : M. Philippe EUSTACHE, Mme Brigitte ADAM, Mme Francine CAUCHETEUX, M. René QUINZIN, Mme Chantal SCHWARTZ, M. Dominique FONTAINE, Mme Danièle DRUESNES, Mme Delphine PERTUZON, M. Philippe SARRAUTE, M. André DUCARNE, M. Bertrand FLAMENT, M. Jean-Marie COUSIN, M. Christophe LEGROUX, Mme Pierrette GUIOST, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M. Gautier MEAUSOONE, M. Denis LEFEBVRE, M. Benoit GUIOST, Mme Carine FREHAUT, M. Alain GERARD, M. Nicolas RUTER, M. Yves LIENARD, M. Anthony VIENNE, M. Yohann LECERF, M. Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M. François ERLEM, Mme Françoise DUPUIITS, M. Francis DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Frédéric DEVILLERS, Mme Marie DUBOIS, M. Amar GOUGA, Mme Martine LECLERCQ, M. Freddy DOLPHIN, M. Jean-Claude BONNIN, Mme Marie-Andrée PLOUCHART, M. Jean-Noël BRICHANT, M. Dominique QUINZIN, M. Frédéric ROMAIN, M. Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M. Jean-Pierre MAZINGUE, Mme Roxane GHYS, M. Jean-Pierre NOEL, M. Claude BLOMME, M. Thierry SOSZYNSKI, Mme Magali SAUCEZ, Mme Chantal JACMAIN, Mme Zahra GHEZZOU, Mme Catherine MOREL, M. Olivier DELHAYE

Etaient excusé(es) : M. Guillaume LESOURD, Mme Nathalie VINCENT, Mme Alexandra LERCH, M. Frédéric CARRE, M. Luc BERTAUX, M. Jean-Philippe MICHEL, M. François RONCHIN, M. Vincent DUSSART, M. David BEAUMONT, M. Jean-Baptiste GUIOT, Mme Anita LEFEVRE, M. André FREHAUT, M. Olivier YZANIC,

Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s : M. Henry-Louis BOURGOIS M. Georges BROXER, M. Alain MICHAUX, M. Eric HIROUX, M. Didier ROGEAU

Etaient excusé(e)s avant donné procuration : Mme Hélène DUMORTIER, Mme Sabine KOLASA, M. Patrick PIANA,

Délibération n°30-2024 M. QUINZIN ne participe pas au vote.

Délibération n°31-2024**Objet : Convention de desserte pour l'alimentation en gaz naturel de la zone d'activité économique de Jenlain.**

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

La communauté de communes du pays de Mormal met en œuvre des travaux d'aménagement d'une zone d'activité économique sur la commune de Jenlain, en extension de la ZAE de la Vallée de l'Aunelle implantée sur la commune riveraine de Wargnies le grand. Ces travaux ont pour objet l'aménagement des infrastructures publiques et plus particulièrement des travaux VRD et de viabilisation des lots à commercialiser.

Il convient d'alimenter ce site en gaz naturel afin de mettre à disposition des acquéreurs des lots, l'énergie gaz naturel pour leurs besoins en chauffage, production chaude sanitaire, cuisson et climatisation ainsi que pour leur procédé industriel le cas échéant.

Il est proposé d'établir une convention

Entre

La communauté de communes du pays de Mormal, 18 rue Chevray 59530 représentée par son président, Jean-Pierre Mazingue

et

GRDF, société anonyme dont le siège est situé 6 rue Condorcet 75009 Paris représentée par Guillaume Virmaux délégué marché d'affaires de l'entité GRDF Nord-Ouest

Cette convention a pour objet de définir les conditions partenariales, financières et techniques pour lesquelles les parties conviennent de coopérer pour l'alimentation de la zone d'activité économique de Jenlain.

La répartition des coûts des travaux d'alimentation et du raccordement en gaz naturel s'établit comme suit :

- GRDF prend en charge 5 918 euros HT
- Le pays de Mormal verse à GRDF une participation financière de 6 382 euros HT soit 7 658,40 euros TTC

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président de la communauté de communes du pays de Mormal à signer la convention, ainsi que document y afférent.

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
56		

Décide :

- d'autoriser le Président de la communauté de communes du pays de Mormal à signer la convention, ainsi que document y afférent.

Le président
Jean-Pierre MAZINGUE



le secrétaire
François ERLEM